

### En préambule:

L'accueil des groupes à la Bibliothèque de Villeneuve-sur-lot a pour objectif:

- d'offrir aux publics la possibilité de se familiariser avec la bibliothèque et d'en connaître le fonctionnement
- d'apprendre à en exploiter les ressources
- d'inciter à la lecture plaisir
- de former à la méthode de recherche documentaire
- d'accompagner les responsables de groupe et les structures dans leurs projets éducatifs, sociaux ou culturels.

### Article1: Objet

Le présent document a pour objet de définir l'organisation et la participation des groupes aux accueils proposés par la Bibliothèque municipale.

### Article 2: Conditions d'accès

Tout accueil de groupe se fait sur rendez-vous fixé au préalable auprès de la section jeunesse. **Les rendez-vous devront être demandés au minimum 15 jours avant la date souhaitée.** Les demandes seront satisfaites en fonction des demandes reçues, des disponibilités des bibliothécaires et des places disponibles au planning. Le planning prend effet du 1er octobre au 30 juin de l'année scolaire.

Toute visite doit, au préalable, faire l'objet d'une définition du contenu et des objectifs de la séance.

Plusieurs formes d'accueils sont proposés par la bibliothèque : accueils en autonomie, accueils simple et accueils sur projet. Les séances durent entre 45 min et 1h30 en fonction du type d'accueil choisi. En cas de retard du groupe, l'accueil ne peut pas être prolongé au-delà du temps initialement prévu.

### Article 3: Annulation de rendez-vous

Le référent du groupe s'engage à respecter les dates et heures du rendez-vous et à prévenir le plus tôt possible la bibliothèque en cas d'impossibilité. Un autre rendez-vous pourra être fixé dans la limite des disponibilités du planning.

En cas d'annulation de sa part, la Bibliothèque s'engage à proposer une autre date d'accueil.

## Article 4: Responsabilités

Lors des accueils, les enseignants et accompagnateurs veillent à la tenue du groupe dans les locaux, dans le respect des consignes du règlement intérieur. Les visites impliquent l'acceptation tacite de la Charte des accueils de groupes de la Bibliothèque municipale.

## Article 6: Conditions de prêt

Une carte professionnelle de prêt peut être établie gratuitement sur demande à l'attention des professionnels de structures éducatives, sociales et culturelles qui exercent sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Cette carte nominative permet d'emprunter **30 documents imprimés** (livres, revues) et 6 CD, en section jeunesse ou adulte, pour une durée de **2 mois**. Le prêt de DVD n'est pas possible en raison des droits associés propres à ce type de support.

Les documents empruntés sont exclusivement destinés à l'usage professionnel. Ils peuvent être choisis individuellement par le titulaire de la carte ou lors des visites de groupes. Dans le cadre d'emprunts lors d'accueils de groupe, la carte doit être créée en amont de la visite.

L'enseignant titulaire de la carte est responsable des emprunts effectués en son nom, qu'ils soient effectués à titre individuel ou pour la classe lors d'un accueil. Tout document perdu ou abîmé doit être remplacé à l'identique ou à défaut, remplacé par un titre équivalent sur proposition des bibliothécaires.

## Contact et informations :

Vos demandes (accueil, pré-inscriptions, recherches documentaires, prêts de malles, ..) devront être transmises à l'adresse :

[bm.jeunesse@mairie-villeneuvesurlot.fr](mailto:bm.jeunesse@mairie-villeneuvesurlot.fr)

Plus d'informations sur le site de la bibliothèque [www.labibvilleneuve.fr](http://www.labibvilleneuve.fr)  
Services pros : <https://www.labibvilleneuve.fr/services/services-pros>